



Préavis n°01/23 au Conseil communal

Prêt octroyé à « L'Enfantaisie » pour la création d'une crèche-garderie à Aubonne

Déléguée municipale :
- Mme Lorette Killias Leutwiler

Aubonne, le 23 janvier 2023



TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
2. Projet	3
2.1. Capacité de la structure	3
2.2. Emplacement et locaux :.....	4
3. Coûts et apports	4
4. Le prêt	4
5. Structure juridique	5
6. Financement et amortissement	5
6.1. Plan des investissements 2023-2027	5
6.2. Financement	5
6.3. Amortissement.....	5
6.4. Frais d'exploitation.....	5
7. Développement durable	5
8. Conclusion	6

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le manque de places en crèche - garderie est significatif dans notre région. Pour rappel, en août 2022, 686 enfants étaient en liste d'attente pour le préscolaire au sein de l'AJEMA, dont 133 pour l'arrondissement Aubonne – ASSAGIE.

La construction de crèches est un processus long et exigeant au vu des normes et lois à respecter. De plus, les terrains sont rares. L'investissement financier pour les communes membres de l'AJEMA est conséquent et il devient difficile de faire supporter uniquement à celles-ci la couverture du déficit.

Dès lors, des partenariats privé - public sont encouragés par la FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants) afin de pouvoir répondre à la demande des parents, tout en préservant les budgets des communes.

La COGEST, dans son rapport de juin 2022, a émis le vœu que la municipalité entreprenne les démarches nécessaires pour pallier au manque de crèches à Aubonne, ce qu'elle cherche à faire au travers de ce projet.

2. Projet

Mme Giannotta, habitante d'Aubonne, nous a approchés dans le cadre de son projet d'ouverture de crèche sur la commune. Avec son associée, Mme Marsiglia directrice de crèche à Bienne (enfantaisie.ch), elles souhaitent ouvrir une structure, L'Enfantaisie, offrant des places subventionnées et des places privées. Il s'agirait donc d'une structure privée, à but non lucratif, mais offrant des places subventionnées qui feront parties du réseau AJEMA.

2.1. Capacité de la structure

La capacité d'accueil serait de 66 enfants répartis en trois groupes pour une entrée en activité en janvier 2024. Ce concept privé - public permettrait d'offrir 22 places selon la grille tarifaire de l'AJEMA (tarif en fonction du salaire) et 44 places privés à un tarif fixe.

- Les places subventionnées profitent de la partie privée (prestations sociales, aménagements, etc.)
- Des prestations identiques pour les enfants issus du "privé" et du "subventionné"
- Avec un tarif acceptable pour la partie privée

22 Places subventionnées :

Groupe nurserie : 5 places
Groupe trotteurs : 7 places
Groupe des grands : 10 places

44 Places privées :

10 places
14 places
20 places

Pour les 22 places subventionnées, un préavis sera déposé au Conseil intercommunal de l'ARASMAC du 30 mars prochain. C'est à cette date que nous saurons, si les 22 places subventionnées peuvent entrer dans le réseau. Les personnes désirant accéder aux places subventionnées, devront s'inscrire sur la liste d'attente de l'AJEMA, comme cela est le cas pour toute structure membre du réseau (p.ex. Cupidon).

2.2. Emplacement et locaux :

La structure se situera à la Rte d'Allaman 120 et bénéficiera d'une surface de 376 m² et 75 m² de terrasse. Les organes cantonaux ont déjà visité les lieux et approuvent le projet. Les enfants pourront se rendre à la place de jeux, au terrain de foot du bas ou encore dans les vignes. Des discussions sont aussi en cours avec l'école LCIS pour pouvoir utiliser certaines de leurs infrastructures.

3. Coûts et apports

Coûts

Budget des travaux	620 000.00 CHF
Budget mobilier	95 000.00 CHF
Total	715 000.00 CHF

Apports

Propriétaire/loyer	350 000.00 CHF
Subventions FAJE	95 000.00 CHF
Apport Sàrl	20 000.00 CHF
Total	465 000.00 CHF
Différence	250 000.00 CHF

Pour boucler ce budget, L'Enfantaisie devrait disposer d'un montant de CHF 250'000.-, complété d'un montant supplémentaire de CHF 150'000.- (fonds de roulement) afin d'assurer ses engagements au fur et à mesure de la réalisation des aménagements, compte tenu que la subvention cantonale n'interviendra qu'à l'ouverture de la structure.

4. Le prêt

La Municipalité est convaincue par ce projet et vous propose d'octroyer un prêt de CHF 400'000.- à L'Enfantaisie aux conditions suivantes :

CHF 250'000 pour le financement des travaux

Prêt sur 10 ans avec amortissement annuel de 10%

Taux variable sur une moyenne trimestrielle du Saron - Intérêts et amortissement facturés trimestriellement

CHF 150'000 pour le fonds de roulement

Prêt sur 10 ans remboursable à terme, sans amortissement

Taux variable sur une moyenne trimestrielle du Saron - Intérêts facturés trimestriellement.

5. Structure juridique

Ce projet implique la création d'une Sàrl à **but non lucratif** afin de prétendre aux subventions cantonales. Afin d'être associé au projet et de pouvoir participer aux orientations stratégiques de la structure, la municipalité a décidé d'acquérir des parts sociales dans la Sàrl, selon la répartition suivante :

51% des parts pour L'Enfantaisie

49% des parts pour la commune d'Aubonne; ce qui représente un apport de CHF 9'800.-. Ce montant est en ligne avec les compétences de la municipalité accordées par le conseil communal dans le préavis 08/21.

La rédaction des statuts et d'une convention de prêt permettra à la municipalité de poser les bases de la collaboration et de s'assurer de la bonne gestion de la structure.

6. Financement et amortissement

6.1. Plan des investissements 2023-2027

Cet objet ne figure pas au plan des investissements présenté avec le budget 2023 (page 101 du budget). Il s'agit d'une opportunité qui s'est présentée après le dépôt du document. Par ailleurs, s'agissant d'un prêt, il n'est pas considéré comme investissement dans le plan comptable.

6.2. Financement

Le prêt sera financé par nos disponibilités courantes.

6.3. Amortissement

Pas d'amortissement nécessaire.

6.4. Frais d'exploitation

Cet investissement ne générera pas de frais d'exploitation supplémentaires. Les intérêts facturés sur notre prêt généreront quelques recettes supplémentaires et permettront de financer nos disponibilités.

7. Développement durable

La volonté des porteurs du projet est de mettre en place des mesures pour favoriser la mobilité et limiter le trafic aux abords de la crèche (places de parc au sous-sol pour déposer les enfants / transports publics à proximité). Nous inciterons, dans la mesure du possible, L'Enfantaisie à tenir compte de cet élément dans la création de la structure.

8. Conclusion

La municipalité considère ce projet comme une opportunité pour les citoyens aubonnois en recherche de places de crèche. L'ouverture d'une telle structure permet de compléter une offre attendue par une partie de la population, tout en préservant, tant la manne financière que le foncier de notre commune. De plus, notre participation à la Sàrl, nous donne un droit de regard sur l'orientation du projet et la santé financière de la structure.

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n 01/23 relatif au Prêt octroyé à « L'Enfantaisie » pour la création d'une crèche-garderie à Aubonne,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à octroyer un prêt d'un montant de CHF 400'000.- à l'Enfantaisie Sàrl aux conditions suivantes :
 - **CHF 250'000 pour le financement des travaux**
 - Prêt sur 10 ans avec amortissement annuel de 10%
 - Taux variable sur une moyenne trimestrielle du Saron - Intérêts et amortissement facturés trimestriellement
 - **CHF 150'000 pour le fonds de roulement**
 - Prêt sur 10 ans remboursable à terme, sans amortissement
 - Taux variable sur une moyenne trimestrielle du Saron - Intérêts facturés trimestriellement
- autorise la Municipalité à financer le prêt par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 23 janvier 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

Y. Charrière

M. Luy-Gaillard

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 31 janvier 2023.